

**UNIVALOM**

Siège :  
3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 février 2020

Nombre des Membres du  
Conseil Syndical

Légal : ..... 38  
En exercice : ..... 24  
Présents : ..... 14  
Votants : .....  
Procuration .....  
Date de la convocation :  
4 février 2020

#### Délibération 2020-06

**OBJET : Création d'un poste de chargé de mission à temps non complet dans le domaine de l'ingénierie, gestion technique et architecture, infrastructures et réseaux**

Le 11 février 2020 à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

#### Présents :

##### **Membres titulaires :**

Madame Josette BALDEN, Présidente  
Martine BONNEAU, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Cléa PUGNAIRE, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse  
Laurent COLLIN, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Guy LOPINTO, Daniel LE BLAY, représentants de la Commission Syndicale

##### **Membres suppléants :**

#### Procurations :

##### **Membres excusés :**

Jean LEONETTI, Michelle SALUCKI, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Monique ROBORY-DEVAYE, Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Dominique TRABAUD représentants de la Commission Syndicale  
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Madame Claudine MAURY est désigné(e) en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission pour affichage  
aux communes membres le :

Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20200214-2020-06-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2020  
Date de réception préfecture : 14/02/2020

Il est rappelé que le Syndicat a pour objet, au sens des dispositions de l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans ses compétences obligatoires, la partie de la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent dans ses compétences obligatoires,

Et,  
Dans sa compétence optionnelle, la gestion des déchèteries et ce, conformément aux Arrêtés préfectoraux des 23 juillet et 5 septembre 2014.

L'adhésion de la CASA à cette dernière compétence a amené le Syndicat à gérer un réseau de 10 déchèteries avec le personnel correspondant et les effectifs d'UNIVALOM atteignent maintenant une centaine d'agents.

Cette situation nécessite un agrandissement des locaux tel que cela a été évoqué lors de la séance du Comité syndical du 28 novembre 2019.

Par ailleurs, l'évolution des techniques d'incinération des déchets ménagers conduit le Syndicat à étudier de nouvelles possibilités d'évolution de l'UVE avec notamment l'étude portant sur l'éventuelle création d'un important réseau de chaleur/eau glacée qui permettrait également d'assurer la pérennisation de la bonne performance énergétique de l'usine.

Afin d'apporter la meilleure compétence possible sur ces deux projets, il est proposé de créer un poste de chargé de mission à temps non complet dans le domaine de l'ingénierie, gestion technique et architecture, infrastructures et réseaux.

Pour l'exercice de cette mission, le fonctionnaire territorial, recruté dans le cadre des dispositions du décret n°2007-658 du 2 mai 2007 au titre d'une activité accessoire, percevra une indemnité mensuelle égale à 50% de l'indice majoré 521, son activité représentant au maximum 15% du temps complet applicable dans la Fonction Publique Territoriale.

Le tableau des effectifs modifié sera présenté lors de la prochaine réunion du Comité syndical pour le vote du Budget Primitif 2020.

Où cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité Syndical,  
A, l'unanimité

AUTORISE Madame la Présidente à créer ce poste et lancer les procédures réglementaires destinées à permettre le pourvoi de cet emploi,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2020 Chapitre 012 « Charges de Personnel et Frais assimilés.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente

Josette BALDEN



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20200214-2020-06-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2020  
Date de réception préfecture : 14/02/2020